

## Compte-rendu de la réunion de bureau du mardi 17 mai 2022

**Etaient présents :**

**Membres du Bureau :**

		<b>Présents</b>
BOUCHE Franck (FBO)	VALGO	X
DEVIC-BASSAGET Boris (BDB)	SUEZ	X
FOURAGE Nicolas (NFO)	SOCOTEC	X
GUELORGET Yves (YGU)	ANTEA GROUP	X
HAMON Ingrid (IHA)	GINGER BURGEAP	X
JAY Laurent (LJA)	GRS VALTECH	X
KALCK Jean-François (JFK)	ARTELIA	X
SENECHAUD Jonathan (JSE)	COLAS	X

**Membres de l'UPDS :**

ARCANGELI Camille	UPDS
AUGY Sandrine	ERG Environnement
BOURGET Franck	ENGLOBE
BRETON Julien	SETEC
CHALHOUB Sylvain	TERSEN
De LA HOUGUE Christel	UPDS
DE NANTEUIL Emmanuel	HPC
LECLERC Franck	UPDS
PLANEL Nicolas	ARCADIS
POULARD Vivien	REMEA
RIHOUEY Stéphane	ORTEC-SOLEO
VANNIER Wilfried	SERPOL

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 18 janvier 2022.**

---

Le compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2022 est approuvé.

## **2. Réunion UPDS/B3S du 13 mai 2022.**

---

*Voir diaporama en annexe*

Remarques :

- Démarche pour demander une dérogation aux prescriptions de l'article 8 de l'AMPG (margelle en béton...) sur les ouvrages de surveillance : le maître d'ouvrage doit faire la demande de dérogation en s'appuyant sur l'article 15 et en faisant référence aux prescriptions de la NF X31-614 pour les ouvrages SSP.
- Le guide sur la Terminologie est attendu et une relecture précise devra être menée. Il faudra penser à retrouver les emplacements des termes dans les textes réglementaires pour estimer l'impact des définitions proposées.
- Le guide de caractérisation des eaux superficielles est attendu en relecture pour la fin du mois de mai.
- Valorisation de la certification SSP pour les travaux : dans l'attente d'une loi sur les sols, l'idéal serait la création d'une circulaire dans laquelle l'Etat recommanderait le recours aux sociétés certifiées. A demander au MTE.
- Une consultation par le CEGDD sur le sujet des PFAS est en cours. Ils ont demandé à rencontrer les adhérents UPDS. Leur rapport est prévu pour octobre.
- Demander au MTE un retour sur le plan de relance au niveau des préfectures de régions (attribution des fonds, réalisation des projets...).
- Directive sur la santé des sols : les travaux actuels envisagent la création d'un « passeport de terres excavées » et d'un « certificat de sols sains ». A suivre. L'UPDS va candidater pour intégrer le groupe d'experts.

## **3. GT « avenir de la profession » du 12 mai 2022 : point d'information.**

---

*Voir diaporama en annexe*

La première réunion a eu le 12 mai. Nous avons réalisé la rétrospective de 30 ans du secteur des SSP. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réunions auront lieu le 9 juin pour aborder le sujet de l'avenir du métier.

Le livrable est prévu pour le 11 octobre lors des 30 ans de l'UPDS avec un rapport et une table-ronde animée par David Ascher d'Actu-Environnement.

## **4. 30 ans de l'UPDS : avancement de la préparation.**

---

*Voir diaporama en annexe*

Le lieu : La Bellevilloise a été visité et validé. Capacité de 100-150 personnes pour la journée colloque et 300-350 pour la soirée.

Attention, date limite pour la communication lors de la journée colloque : 25 mai 2022.

L'appel au sponsoring a été lancé. Les places sont très limitées et elles sont réservées très vite également. Il n'y a pas de date limite pour le moment.

Ce qu'il reste à faire :

- Trouver des partenaires et sponsors
- Rédiger le programme du colloque
- Etablir la liste des invités et lancer les invitations
- Communiquer sur les inscriptions

## **5. Projet de lettre ouverte sur les prix.**

---

*Voir diaporama en annexe*

Proposition d'écrire une lettre ouverte pour les maitres d'ouvrages, sur les difficultés d'approvisionnement liées à la crise et les augmentations de prix qui en découlent.

Il est également envisagé d'écrire une autre lettre sur les prix historiquement bas actuellement constatés. Cette lettre pourrait être adressée aux adhérents et aux maîtres d'ouvrage, qui ont chacun leur part de responsabilité dans cette situation.

Décisions :

- la 1<sup>ère</sup> lettre ouverte sur les augmentations de prix liées aux difficultés d'approvisionnement sera publiée et envoyée aux MOA ;
- la 2<sup>ème</sup> lettre ouverte ne sera pas envoyée.

Remarques sur le courrier :

- Un adhérent informe qu'il a modifié la durée de validité de ses offres. Celle-ci est passée de 90 jours à 30 jours ce qui lui permet de renégocier les prix lorsque le délai de validité est dépassé.
- Certains adhérents souhaiteraient proposer des indices de révision des prix dans le courrier. Toutefois, tous les adhérents n'utilisent pas les mêmes indices (et il en existe déjà beaucoup).
  - Faire une enquête auprès des adhérents pour savoir quels indices sont utilisés.
  - Annoncer dans le courrier que des indices (1 pour l'ingénierie, 1 pour les travaux) seront proposés ultérieurement.
  - Prévoir des formules à plusieurs indices pour amortir les éventuelles baisses de certains des indices.

Autres actions possibles en lien avec la question des prix :

Pour la partie travaux, les prix proposés par l'UPDS dans SelecDepol pourraient être revus. Le tableau révisé serait publié en annexe du guide des bonnes pratiques pour la rédaction des DCE.

Pour l'ingénierie, un nombre de jours minimum pourrait être estimé pour chaque mission de la norme, afin d'élaborer un tableau qui pourrait également être intégré en annexe du guide de bonnes pratiques.

## **6. Points divers.**

---

La formation SSP des étudiants est essentielle pour assurer l'avenir du métier. Un inventaire des formations et des cours SSP existants est nécessaire pour échanger avec les responsables de ces formations et éventuellement mettre en avant ces formations sur le site internet UPDS, voire les faire adhérer (adhérents associés). Il faut également que les adhérents multiplient les interventions et les cours (fac, école généraliste, etc.). Un gros travail de communication sur l'intérêt du secteur des SSP est à mener pour redynamiser et donner envie aux étudiants de s'engager dans cette voie professionnelle.

## **7. Prochaine réunion**

---

**Le 5 juillet 2022 (en visio)**